La ville d'Ecully

Demande d'autorisation pour l'occupation de la voie publique

Vous déménagez, vous allez réaliser des travaux qui vont impacter le domaine public ? En tant que particulier, vous pouvez demander une autorisation d'occupation du domaine public auprès de la police municipale.

Demande d'une place de stationnement pour un déménagement

Vous déménagez ou emménagez à Écully ? Vous pouvez demander à occuper ponctuellement des places de stationnement à cette occasion.

Contacter la police municipale, demande à faire par mail à l'adresse : arretesmairie@ville-ecully.fr

Occupation du domaine public pour travaux

Pour toutes demandes de travaux nécessitant la réservation de stationnement ou la modification de la circulation, ou ayant un impact sur l'un ou l'autre, adressez vos demandes à la police municipale et remplissez le formulaire de demande d'occupation de la voie publique : par mail à l'adresse demande à faire par mail à l'adresse arretesmairie@ville-ecully.fr

Délais

Toute demande doit impérativement être déposée au moins 15 jours ouvrés avant la date de l'intervention. Tout dossier incomplet ou ne respectant pas le délai d'instruction ne sera pas traité.

Une redevance d'occupation temporaire du domaine public est applicable pour les chantiers et travaux. (Délibération du conseil municipal n°2017-063 en date du 1er octobre 2017).

Les tarifs sont les suivants :

Tarif redevance chantier

Délibération CM n°2014-63 du 1er octobre 2014

Droit fixe pour toute création de dossier : 10 euros

OBJET	DUREE	PRIX EN EUROS
CHANTIER DE CONSTRUCTION (emprise grue, échafaudages, dépôt de matériaux, périmètre de sécurité, palissades, centrales à béton, cabanes de chantier, WC chimiques, ...)		
Par m²	1 mois	10
Par m², palissade avec message	1 mois	20
AUTRES OCCUPATIONS		
Ligne électrique/ml	1 an	3
Benne à gravois	1 jour	8
Bungalow de vente	1 mois	500 euros, dans la limite de 20 m²

Téléchargez le formulaire de demande :

CONTACT



Annuaire des Services Municipaux
Mairie

Police municipale

2 chemin du Chancelier

69130 ÉCULLY

04 72 18 10 10
06 83 49 00 78
Courriel

VOIR LA FICHE

d'Ecully

MAIRIE D'ÉCULLY
1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser